

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



GT DU 13/01/2010 "CADRES" QUELQUES AVANCEES

Cette réunion était présidée par Monsieur Philippe RAMBAL pour présenter le projet du nouveau schéma de carrière de la catégorie A de la DGFIP applicable en 2010. Le schéma fourni en annexe qui constituait le seul document préparatoire à cette première réunion d'information. M RAMBAL a souhaité que les observations des OS lui parviennent avant la réunion conclusive qui sera fixée en février.

M RAMBAL a précisé les points suivants :

- Dans le cadre de l'harmonisation des carrières, la situation entre les deux filières a fait l'objet d'une comparaison et le meilleur indice a été retenu en ce qui concerne les AFIP.
- Les bornages indiciaires sont fixés au niveau de la fonction publique. Toutefois, certaines dérogations ont pu être conservées par exemple les indices 985. Les règles de gestion et les doctrines d'emploi donnent une marge de manœuvre réduite.
- Il a été nécessaire de lutter contre l'effet de l'allongement des carrières : 26 ans pour les IDV et pour le IP. A cet effet, la progression des carrières introduit le plus de linéarité possible.
- Plusieurs chances de promotion sont offertes pour chaque catégorie de cadre. Il s'agit de créer au moins deux chances et plusieurs passerelles d'accès au grade supérieur. Il s'agit d'offrir le plus de chances possibles d'accès au grade supérieur, avec reprise d'ancienneté.
- Les dispositifs de fin de carrière se feront dans des conditions comparables à celles existantes aujourd'hui.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - 2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

- En ce qui concerne la sélection des IDIV, l'administration envisage de supprimer le passage devant le 2^{ième} jury, de ne pas donner d'effet à l'avis défavorable du Directeur, et d'examiner les candidatures en CAP.
- Une promotion sur statut d'emploi est instaurée avec un minimum de sélection. Il existera des grades à accès fonctionnel, labellisés "expertise" (informatique, inspecteur vérificateur spécialisé, etc.) et "comptable". Le nombre de postes est limité (700)
- En ce qui concerne les AFIP, les rôles sont proches et permettent une même doctrine d'emploi. Par contre les doctrines d'emploi et la conception des IDEP et les IP sont différentes selon les filières et dépendront du poste occupé.
- Le maintien d'un grade d'inspecteur divisionnaire est justifié par la nécessité de diversifier l'origine des cadres supérieurs, de favoriser la promotion à différentes étapes de la carrière, de bénéficier de l'expérience de certains cadres, et de tenir compte des réalités de terrain.
- Il existe une dynamique de création de postes comptables supplémentaires, soit 400 postes comptables de plus en 2008, dus notamment à la création des SIP. L'administration souhaite offrir aux IDEP et aux IP des possibilités de carrière plus assurées, en dépit des contraintes budgétaires.
- Les inspecteurs de la filière fiscale sont considérés comme des cadres de plus en plus experts, responsables, autonomes (contrôle fiscal) même s'ils n'encadrent pas du personnel, comme dans la filière publique.
- La présentation de l'administration est incomplète en ce qui concerne le volume des emplois concernés, notamment celui des emplois fonctionnels, puisqu'il ne peut pas y avoir pas de référence à l'existant.
- Que deviennent les perspectives de carrières si les postes concernés sont concernés par des suppressions ? Quid des taux de promotion ?
- Les mesures transitoires pour les personnels en cours de promotion n'ont pas été présentées. M RAMBAL a demandé que les OS fassent parvenir leurs propositions à la Centrale.
- Les doctrines d'emploi doivent faire l'objet de clarifications en ce qui concerne par exemple la situation des inspecteurs chef de poste, des IDIV et des IP étant donné que les mêmes fonctions peuvent être occupées par des grades différents.

Les précisions demandées doivent être envoyées aux OS dans les jours à venir.

Compte tenu des contraintes budgétaires, il est probable que le schéma de projet de carrière ne soit rectifié que sur quelques points de détail.

Le dialogue social doit se poursuivre au-delà des contraintes budgétaires.